

6^{ème} SENS IMMOBILIER DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 Euros
37, rue Commandant Charcot
69110 Sainte Foy lès Lyon
500 041 751 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 2 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf,
Et le 2 octobre à 19 heures,

Les associés de la Société « 6^{ème} SENS IMMOBILIER DEVELOPPEMENT » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas GAGNEUX, représentant légal de la SAS 6^{ème} SENS IMMOBILIER - INVESTISSEMENT, Présidente.

Monsieur Xavier LANGLOYS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Michel MAZA, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par Monsieur le Président qui constate que, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des associés:

- Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions à soumettre aux associés.

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce : dissolution anticipée ou non de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et, au vu du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 30 juin 2009, faisant ressortir des capitaux propres de < 532 > Euros pour un capital de 40 000 Euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décide la dissolution de la société.

Cette résolution, *est rejetée*, à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et par le secrétaire.

La Présidente
SAS 6^{ème} SENS IMMOBILIER - INVESTISSEMENT
Rep. par M. Nicolas GAGNEUX



Le Secrétaire
M. Xavier LANGLOYS

